

Vous travaillez dans le secteur des électriciens? Votre salaire va augmenter!

A combien s'élève cette augmentation salariale ?

Grâce à une indexation récente, votre salaire de janvier 2020 va augmenter de 0,71% comparé à votre salaire de décembre 2019.

Quand aura-t-elle lieu ?

Vous recevrez cette augmentation à partir de votre salaire de janvier, qui vous sera versé au début du mois de février 2020. Cette augmentation devra donc figurer sur votre fiche salariale que vous recevrez au plus tôt au début du mois de février.

Pourquoi une augmentation ?

Vous recevez une augmentation en raison de l'indexation qui est prévue dans votre secteur.

Salaires barémiques au 01/01/2020 :

Catégorie professionnelle	Tension	38h	39h*	40h*
A. Manœuvre	100%	13,46	13,11	12,79
B. Spécialisé 2 ^{ième} catégorie	106%	14,27	13,90	13,56
C. Spécialisé 1 ^{ère} catégorie	115%	15,48	15,08	14,71
D. Qualifié 3 ^{ième} catégorie	125%	16,83	16,39	15,99
E. Qualifié 2 ^{ième} catégorie	132%	17,77	17,31	16,88
F. Qualifié 1 ^{ère} catégorie	140%	18,84	18,35	17,91

*Uniquement avec jours de compensation

Votre Liberté
Votre Voix

